

FICHE FOCUS

Déclaration initiale ou complémentaire



Objet de la fiche

- Distinction entre une déclaration initiale d'une déclaration complémentaire ;
- Saisie d'une déclaration initiale ;
- Saisie d'une déclaration complémentaire.

Utilisateurs

- Tous les déclarants.

Définitions

Déclaration initiale

Une déclaration dite « initiale » est la déclaration originelle faite par les assujettis suite à la détection **d'un** soupçon.

Déclaration complémentaire

Une déclaration dite « complémentaire » fait suite à une déclaration initiale. Elle permet de compléter ou modifier la déclaration initiale en ajoutant des éléments supplémentaires renforçant ou infirmant le soupçon.

Il est attendu **qu'une** déclaration complémentaire comporte des éléments factuels et étayés, et pas seulement, des allégations ou de simples déclarations.

La déclaration complémentaire doit être effectuée sans délais par le même déclarant. Il **n'existe** ni limite temporelle ni limite numéraire à la saisie **d'une** déclaration complémentaire.

Référencer une déclaration complémentaire

Il est possible de référencer à la même déclaration initiale plusieurs déclarations complémentaires.

Dans ce cas, bien **qu'une** déclaration complémentaire puisse également être référencée à une autre déclaration complémentaire, il est préférable de référencer les déclarations complémentaires à la déclaration initiale correspondante.

Toute déclaration complémentaire devra faire référence à une déclaration initiale même si elle intervient après une autre déclaration.



Pour plus **d'informations**, vous pouvez consulter la [Foire aux questions](#).

Saisie sur ERMES d'une déclaration initiale

A l'**ouverture** du formulaire, vous avez le choix entre une déclaration initiale ou complémentaire.

Déclaration initiale ou complémentaire

Une déclaration dite "complémentaire" est une nouvelle déclaration de soupçon en lien avec une précédente déclaration de soupçon. Elle vous permet de transmettre des documents ou des informations supplémentaires.

Votre déclaration est-elle initiale ou complémentaire à une déclaration antérieure ?

Initiale Complémentaire

[Retour à l'accueil](#) [Accéder au formulaire](#)

Par défaut « Initiale » est coché. Si votre déclaration est initiale, il vous suffit de cliquer sur « Accéder au formulaire » pour commencer à remplir le formulaire de déclaration de soupçon.

Saisie sur ERMES d'une déclaration complémentaire

Si votre déclaration est complémentaire, cliquez sur « Complémentaire ». Vous devez ensuite sélectionner la déclaration initiale correspondante dans un tableau contenant toutes vos précédentes déclarations. Vous aurez la possibilité de modifier le numéro indiqué à l'étape 2 du formulaire.

Déclaration initiale ou complémentaire

Une déclaration dite "complémentaire" est une nouvelle déclaration de soupçon en lien avec une précédente déclaration de soupçon. Elle vous permet de transmettre des documents ou des informations supplémentaires.

Votre déclaration est-elle initiale ou complémentaire à une déclaration antérieure ?

Initiale Complémentaire

Nous vous demandons, dans ce cas, de bien vouloir sélectionner la déclaration de soupçon initiale à laquelle votre complément d'information est rattaché. En cas de déclaration complémentaire faisant suite à une déclaration initiale dont vous n'avez pas encore le numéro d'A/R merci d'indiquer le numéro de la déclaration initiale.

Liste des précédentes déclarations envoyées à TRACFIN

Identifiant	Numéro d'A/R	Référence interne	Créée par	Date d'envoi
<input checked="" type="radio"/> 1053254	31080	02-0001	DUPOND Martin	16/11/2023
<input type="radio"/> 1053305	31081	02-0002	DUPOND Martin	20/11/2023
<input type="radio"/> 1053333	31082	02-0003	DUPOND Martin	30/11/2023
<input type="radio"/> 1053487	31083	02-0004	DUPOND Martin	30/11/2023
<input type="radio"/> 1053553		02-0005	DUPOND Martin	11/12/2023

« Précédent » **1** 2 « Suivant »

[Retour à l'accueil](#) [Accéder au formulaire](#)

Selon l'information dont vous disposez, vous pouvez rechercher la déclaration initiale correspondante à partir de son Identifiant (s'il n'a pas encore été validé par Tracfin), de son numéro d'A/R (s'il a été validé), de sa référence interne, de l'identité du déclarant ou de sa date d'envoi.

Une fois la déclaration sélectionnée, un nouveau formulaire s'ouvre. Veuillez remplir les champs qui vous semblent pertinents par rapport à l'**information** supplémentaire que vous souhaitez transmettre à Tracfin.